

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

Extrait du Registre des Délibérations

Du Comité Syndical

Séance du 30 septembre 2016

DCS14-2016

En exercice : 148

*Quorum : 75 Présents :
90*

Votants : 96 (6 pouvoirs)

**RAPPORT D'ACTIVITE 2015
DU POLE METROPOLITAIN
:
EXERCICE 2015**

Que la convocation du Comité Syndical a été envoyée le : 23 septembre 2016

Transmise à la Préfecture le :

Le 30 septembre 2016, à 12 h 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 23 septembre 2016, s'est réuni en séance publique, à l'Hémicycle des Rives de l'Orne à Caen, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sonia DE LA PROVOTE, Président de Caen Normandie Métropole.

Étaient présents :

Communauté d'Agglomération « Caen la mer » : Mme Sonia DE LA PROVOTE (Président), M Salvatore BELLOMO, M. Grégory BERKOVICZ, M. Joël BRUNEAU, M Jean DAIREAUX, M Christian DELBRUEL, Mme Annick FARCY, M Bertin GEORGE, M Daniel GUERIN, Mme Edith GUILLOT, M. Pascal JOUIN, M Patrick LECAPLAIN, M Marc LECERF, Mme Sylviane LEPOITTEVIN, Mme Hélène MIALON-BURGAT, M. Robert MICHEL, M. Rudy NEWIADOMSKI, M Raymond PICARD, M. Bruno PIQUET, M. Pierre SCHMIT, M. Gérard SENGIER, M. Joël SUZANNE, M. Rodolphe THOMAS, M. Jean-Pierre TOSTAIN, M. Dominique VINOT-BATTISTONI, Mme Jacqueline BAURY (déléguée suppléante)

Communauté de communes « Cœur de Nacre » : M. Jean-Luc GUILLOUARD, M. Franck JOUY, M Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE, Mme Christine VASSE, M Yves GAUQUELIN (délégué suppléant)

Communauté de communes « Evrecy-Orne-Odon » : M Michel BANNIER, M. Didier BERTHELOT, M. Bernard ENAULT, M Henri GIRARD, M. Rémy GUILLEUX, M. Gérard LE BARRON

Communauté de communes « Val es Dunes » : M Dominique DELIVET, Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M Patrice MARTIN, M. Xavier PICHON

Communauté de communes « Entre Thue et Mue » : M. Loïc CAVELLEC, M. Patrice COLBERT, M. Michel LAFONT, Mme Béatrice TURBATTE, M Jacques VIRLOUVET, Mme Cécile PARENT (déléguée suppléante)

Communauté de communes "Cingal" : M Jean-Claude BRETEAU, Mme Nicole GOUBERT, M Serge LANGEAIS, Mme Christine LEBOULANGER

Communauté de communes « CABALOR » : Mme Sylvie DUPONT, Mme Sandrine FOSSEM PAZ Olivier, M. Xavier MADELAINE (délégué suppléant)

Communauté de communes « Vallée de l'Orne » : M. Erwann GOUEDARD, M Laurent PAGNY, M Hubert PICARD, Mme Martine PIERSIELA

Communauté de communes « Plaine Sud de Caen » : M. Franck LAURENT, M. Xavier HAY

Communauté de communes « Entre Bois et Marais » : Mme Ann BAUGAS, M. Jean-Claude GARNIER, M Emmanuel MEZERAY, M Stéphane AMILCAR (délégué suppléant)

Communauté de communes "Pays de Falaise" : M Jean-Philippe MESNIL, M. Pascal POURNY

Communauté de communes "Suisse Normande" : M. Michel BAR, M. Roger TENCE

Communauté de communes du Pays de Condé et de la Druance : M Lionel LERCH (délégué suppléant)

Commune Nouvelle "Vire Normandie" : Mme Annie BIHEL

Communauté de communes "Bocage Coutançais" : M Jean-Manuel COUSIN

Communauté d'Agglomération "Saint-Lô Agglo" : M Laurent PIEN, M Gilles QUINQUENEL

Communauté de communes "Bayeux Intercom" : Mme Mélanie LEPOULTIER

Communauté d'Agglomération du Pays de Flers : M Michel DUMAINE, M Patrick LESELLIER

Communauté de communes "Granville Terre et Mer" : M Jean-Marie SEVIN

Communauté de communes "Villedieu Intercom" : M Charly VARIN, M Daniel MACE

Communauté de communes "Baie du Cotentin" : M Jean-Pierre LHONNEUR, M Philippe CATHERINE

Conseil Départemental du Calvados : M Patrick JEANNENNEZ

Communauté urbaine d'Alençon : M Joaquin PUEJO

Blangy Pont-l'Evêque Intercom : Mme Florence COTHIER, M Yves DESHAYES

Communauté de commune du Pays d'Honfleur : M Michel BAILLEUL, Mme Catherine FLEURY

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté d'Agglomération « Caen la mer » : M. Nicolas JOYAU (pouvoir à M. Joël BRUNEAU), M PIELOT Christian (pouvoir à Mme Edith GUILLOT) ; Mr Joël JEANNE (pouvoir à Mme Hélène MIALON-BURGAT)

Communauté de communes "Bocage Coutançais" : M Gérard COULON (pouvoir à M Jean-Manuel COUSIN)

Communauté d'Agglomération du Pays de Flers : M Yves GOASDOUE (pouvoir à M Patrick LESELLIER)

Communauté de communes "Granville Terre et Mer" : Mme Dominique BAUDRY (pouvoir à M Jean-Marie SEVIN)

Etaient excusés :

Communauté d'Agglomération « Caen la mer » : Mme Catherine AUBERT, M. Romain BAIL, M. Cyril BUHOT, M. Jean-Louis DROU, M Bruno DURAND, M Joël JEANNE, M Jean-Marie GUILLEMIN, M Stéphane LEBREUILLY, Mme Micheline LECHARTIER, Mme Nadine LEFEVRE, Mme Fabienne MOREL, Mme Magali PATORNI, M Raymond PICARD, M Lionel POUILLIAS, M Daniel RODON, M Pascal SERARD, Mme Martine VINCENT

Communauté de communes "Cœur de Nacre" : M. Jean-Luc GUINGOUAIN

Communauté de communes "Entre Thue et Mue" : M. Gérard BONNAIRE

Communauté de communes "Cingal" : M Bernard LEBLANC

Communauté de communes "CABALOR" : M. Jean-Luc GARNIER, M. François VANNIER

Communauté de communes "Vallée de l'Orne" : M. Henri LOUVARD

Communauté de communes "Plaine Sud de Caen" : M. Jean-Louis MARIE

Communauté de communes "Entre Bois et Marais" : Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle DEMOY, M. Dominique SCELLES

Communauté de communes "Pays de Falaise" : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL, Mme Maryvonne GUIBOUT, M. Eric MACE, M Claude LETEURTRE

Communauté de communes du Pays de Condé et de la Druance : M Pascal ALLIZARD

Commune Nouvelle "Vire Normandie" : M Marc ANDREU-SABATER

Communauté de communes "Bocage Coutançais" : M Gérard COULON

Communauté de communes "Avranches Mont-Saint-Michel" : M Guénhaël HUET, M David NICOLAS

Communauté d'Agglomération "Saint-Lô Agglo" : M Philippe GOSSELIN, M Jérôme VIRLOUVET

Communauté d'Agglomération du Pays de Flers : M Yves GOASDOUE

Communauté de communes "Granville Terre et Mer" : Mme Dominique BAUDRY, M Jean-Paul LAUNAY

CD de la Manche : M Jacques COQUELIN, M Marc LEFEVRE

CD du Calvados : M Hubert COURSEAUX

CD de l'Orne : M Alain LAMBERT, M Philippe VAN-HOORNE

Communauté urbaine d'Alençon : M Gérard LURCON, Mme Christine ROIMIER

Communauté de communes « Evrecy-Orne-Odon » : M Alain GOBE

OBJET - RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU POLE METROPOLITAIN

Exposé

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que le Président adresse, chaque année avant le 30 septembre, aux Présidents et Maires des collectivités membres, un rapport retraçant l'activité de son établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport a été adressé le 22 juillet dernier par mail.ⁱ La réunion du comité syndical du 27 mai 2016 n'a en effet pas pu se tenir.

Le rapport d'activité pour l'exercice 2015 est annexé à la présente délibération et consultable en ligne à l'adresse suivante www.caen-metropole.fr.

Proposition :

Il est proposé au Comité Syndical de prendre acte de l'établissement et de la diffusion de ce rapport d'activité.

Vote :

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 et notamment l'article L5211-39 du CGCT, modifié par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 – article 34,

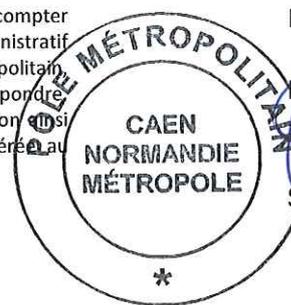
Sur proposition de la commission « administration générale » du 3 mai 2016,

Vu l'avis favorable du bureau du 13 mai 2016,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2015 présenté ;
- **DIT** que celui-ci a été transmis aux EPCI membres.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du pôle métropolitain étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.



Pour extrait conforme

Le Président,

Sonia DE LA PROVÔTÉ

ⁱ Mail de transmission du 22 juillet 2016

« Madame, Monsieur le Président,

Le Code général des Collectivités territoriales prévoit la communication du [rapport relatif à l'activité de notre établissement](#).

Ce rapport vous avez été initialement transmis, à l'appui du dossier du comité syndical du 27 mai 2016, réunion qui n'a pu se tenir.

Il fera donc l'objet d'une présentation au comité syndical du vendredi 30 septembre prochain.

Au regard de sa date limite de transmission aux EPCI membres et dans la mesure où cette transmission n'est pas formellement conditionnée à une adoption préalable du comité syndical, il vous est d'ores et déjà adressé.

Cordialement »